

COMMUNE DE CORTAILLOD

Conseil général du 14 décembre 2023

MOTION amendée *

Initiateur : divers membres des différents partis politiques de Cortaillod

1h *

Objet : Extinction des lampadaires sauf exceptions pour raisons de sécurité, de minuit trente à 6h toutes les nuits, jusqu'à ce que tous les lampadaires de Cortaillod soient équipés de lampes LED (éclairage « intelligent »).

Le 9 mars 2021, le Conseil Communal a répondu à une première motion demandant l'extinction de l'éclairage public la nuit. La solution préconisée était d'équiper petit à petit tous les lampadaires du village avec des lampes LED.

Mais depuis cette motion et la réponse du Conseil Communal, des événements nouveaux sont intervenus. L'hiver dernier, pour éviter des coupures de courant nous avons été enjoint à faire des économies d'énergie et la Commune de Cortaillod a décidé d'éteindre ses lampadaires la nuit. Nous partons donc du principe que ce qui a été fait, peut l'être à nouveau sans difficulté.

Les signataires de cette motion, regrettent beaucoup que les lampadaires aient été rallumés pendant toute la nuit à la fin de l'hiver. Car en plus des économies d'énergie, il y a la protection de la nature qui nous importe. Nous avons besoin des insectes et de toute la faune qui prolifère la nuit, notre survie dépend d'un bon équilibre des espèces.

Nous savons qu'à plus ou moins long terme tous les lampadaires de la Commune vont devenir « intelligents », soit : capables d'être programmés pour s'allumer et s'éteindre en fonction de la luminosité et des divers passages. Mais en attendant, nous demandons au Conseil Communal de revenir à ce qui avait été mis en place lors de l'automne et de l'hiver dernier.

Comme lors de la précédente expérience : hiver 2022-2023, il est évident que les passages piétons et les lieux nécessitant de l'éclairage pour raisons de sécurité ne seront pas concernés par cette mesure.

Même si le Conseil Communal a un délai de 1 an pour répondre à une motion, nous osons souhaiter que celui-ci approuvera notre démarche et se donnera les moyens de traiter cette demande au plus vite, pour une mise en oeuvre rapide.

Les signataires :

The image shows several handwritten signatures in blue ink. The most legible ones include 'E. B. Rond', 'C. Aubert', 'Rédact', and 'M. J. e'. There are also several other signatures that are less legible due to cursive writing.

motion extinction lampadaires 1/2

176
P. H. L.
G. H. L. D. L.
P. H. A. S. J.
M. L. S.



Requis H. M. 23

motion extinction lampadaires 2/2